



Neuville
en Ferrain

Département du Nord - Arrondissement de Lille – Métropole Européenne
de Lille

VILLE DE NEUVILLE EN FERRAIN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 1^{er} juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 33

Date de la convocation à la réunion : vendredi 26 mai 2023

Secrétaire de séance : Madame Camille VYNCKIER-LOBROS

L'An deux mil vingt-trois, le premier juin à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame le Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins trois jours à l'avance, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : (25) Madame le Maire, Monsieur Alain RIME, Madame Marie-Stéphanie VERVAEKE, Madame Marylène HEYE, Monsieur Thierry VANELSLANDE, Monsieur Jimmy COUPÉ, Madame Maria-Pilar DESRUMEAUX (arrivée à 19h20 – pouvoir donné à Jimmy COUPE), Monsieur Laurent DEGRYSE, Monsieur Marc DUFOUR, Madame Apolline ARQUIER, Monsieur Éric DOCQUIER, Madame Isabelle VERBEKE, Monsieur Luc LECRU, Monsieur Philippe SIX, Madame Emmanuelle VANDOORNE, Monsieur Jérôme LEMAY (arrivé à 19h05 – pouvoir donné à Sophie CANTON), Madame Sophie CANTON, Madame Sophie BELE, Madame Aurélie LAPERE, Madame Anne VÉRISSIMO (arrivée à 19h10 – pouvoir donné à Aurélie LAPERE), Monsieur Antoine MEESCHAERT, Monsieur Julien DEWAELE, Madame Coralie PERIER, Monsieur Robin DELPLANQUE, Madame Camille VYNCKIER-LOBROS.

Excusé(s) ou Absent(s) : (8) Monsieur Philippe VYNCKIER-LOBROS (pouvoir donné à Thierry VANELSLANDE), Madame Sylvie DELPLANQUE (pouvoir donné à Marc DUFOUR), Madame Lilliane DENYS (pouvoir donné à Marylène HEYE), Monsieur Gérard REMACLE (pouvoir donné à Luc LECRU), Madame Claudine HEYMAN (pouvoir donné à Emmanuelle VANDOORNE), Madame Sandra VANELSLANDE (pouvoir donné à Mme le Maire), Monsieur Clément VERRAEST (pouvoir donné à Alain RIME), Monsieur Gautier MIGNOT (pouvoir donné à Apolline ARQUIER).

**16 - DEPOT D'UNE AUTORISATION D'URBANISME ET DE TRAVAUX AU BENEFICE
DE LA COMMUNE - AUTORISATION PREALABLE DU CONSEIL MUNICIPAL.**

Rapport de Madame Marylène HEYE, 4^{ème} adjointe au maire en charge du cadre de vie, des travaux et du patrimoine immobilier.

Vu en commission générale, le lundi 22 mai 2023.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2122-21,
- Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.422-1 et R 423-1,
- Vu le Code de la Construction et de l'Habitat, et notamment ses articles L. 111-8 et D. 111-19-34
- Considérant que les règles touchant à l'affectation et à l'occupation des sols sont opposables aux personnes publiques et privées,
- Considérant que le Maire doit être autorisé par le conseil municipal pour présenter une autorisation d'urbanisme pour les travaux portant sur le patrimoine communal,

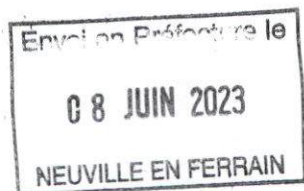
- Vu la délibération N°21 du conseil municipal du 15 décembre 2022 ayant autorisé Mme le Maire à déposer des dossiers d'autorisation d'urbanisme au nom de la commune pour la réalisation de divers travaux proposés au budget pour 2023.
- Considérant que les travaux ci-après également proposés au budget pour 2023 n'ont pas été repris dans la délibération susvisés et qu'ils sont susceptibles de devoir faire l'objet d'une autorisation d'urbanisme (déclaration préalable) :
 - Remise en place de volets sur les fenêtres de la façade avant du presbytère, 22 Contour de l'église (Parcelle AA0509).

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à déposer le dossier d'autorisation d'urbanisme correspondant au nom de la commune pour la réalisation des travaux susvisés.

➤ **Oui l'exposé de Madame Marylène HEYE, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

ADOPTE

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations



Par délégation du Maire,

Philippe VYNCKIER-LOBROS

3^{ème} Adjoint au maire